



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 20 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION : 16 Juillet 2016

DATE D’AFFICHAGE : 16 Juillet 2016

L’an deux mil seize, le vingt juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ETAIENT PRESENTS : Messieurs GENEST Dominique, BLOT Jean-Paul, DELHOMMEAU Denis, DERRIEN Stéphane, GASNIER Gérard, LANGEVIN Patrick, MAHEU Stéphane, PALAIS Alain, VALLEE Joël et mesdames BOUTELOUP Céline, MONTACLAIR Karine, et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Madame CURTIS Melinda et Messieurs SOREAU Jean-Jacques et DENIAU Xavier,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DERRIEN Stéphane

► Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2016

► Le maire fait part aux membres du Conseil municipal qu’une employée a été en arrêt maladie et pendant quelques temps la cuisinière l’a remplacée au niveau entretien restaurant scolaire.

Cet agent employé a effectué 15 heures complémentaires c’est-à-dire plus d’heures que celles initialement prévues pour l’année 2016.

Le maire demande aux membres du Conseil municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexions, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des salaires du budget principal pour l’année 2016 et demande à Monsieur le Maire le versement des heures complémentaires.

► Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que l'agent communal employé au service du ménage dans les classes ainsi qu'au service de la restauration scolaire est placé en congés maladie depuis le 9 Juin jusqu'au 24 Juin 2016 inclus.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de l'agent momentanément indisponible.

Il propose de faire appel à Solidarité et Travail de Conlie afin que cette association mette à disposition de la commune une personne pour l'exécution des tâches ménagères sur le site scolaire – classes et cantine.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré sur le sujet, autorise le Maire en tant que représentant de la commune à signer un contrat de travail et de mise à disposition avec l'association Solidarité et Travail pour la durée correspondant à l'absence de l'agent communal.

► Monsieur le Maire rappelle que la réforme des temps scolaires est reconduite à école Claude Monet de Degré à la rentrée 2016. Afin de proposer aux enfants des activités diverses pendant les TAP, il est nécessaire de faire appelle à des intervenants extérieurs en plus de notre personnel du site scolaire. Des contacts ont été pris auprès d'associations ou d'indépendants afin d'établir un programme pour l'année scolaire 2016-2017. Des devis ont été établis.

L'association « les garnements (section animation Urban Music Tour) qui œuvre depuis le début des TAP sur la commune a été retenue avec un coût total sur l'année de 8 440 € (intervention, frais de déplacement et fournitures diverses pour activités). Un versement de 5% sera effectué à la signature de la convention.

Pour l'activité sportive, l'animateur exerçant depuis également le début des TAP est reconduit pour une nouvelle année. Le coût total sur l'année de 5 886 €

Les membres du conseil :

- **Autorisent** le maire à signer ces conventions, contrats déjà déterminés et tous les autres nécessaires durant l'année scolaire 2015-2016 auprès d'associations ou indépendants pour le bon fonctionnement des TAP

► Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Maître Lucie GALLIEN, notaire à Aigné (Sarthe) est chargé de la vente de l'immeuble situé 27 bis, rue Principale, cadastré section AC n° 84 d'une superficie de 119 m2 appartenant aux consorts LAHARY.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

► *Dans le cadre d'une demande de subvention de la Région pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est :*

*** Construction d'un atelier en mutualisation intercommunale avec la commune de la Quinte.**

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la Région et arrête les modalités de financement suivantes.

| Origine des financements | |
|---------------------------------|------------------|
| Maitre d'ouvrage | 28 250 € HT |
| Fonds Européens | |
| DETR | 37 950 € |
| FNADT | |
| Conseil Régional | 13 800 € |
| Conseil Général | |
| 4 C | 19 500 € |
| Autre public | |
| FST | 38 500 € |
| TOTAL | 138 000 € |

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention à la 4C 2016
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2016
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

► Dans le cadre d'une demande de subvention de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise 4C pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est :

*** Construction d'un atelier en mutualisation intercommunale avec la commune de la Quinte.**

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la 4C et arrête les modalités de financement suivantes.

| Origine des financements | |
|---------------------------------|------------------|
| Maitre d'ouvrage | 28 250 € HT |
| Fonds Européens | |
| DETR | 37 950 € |
| FNADT | |
| Conseil Régional | 13 800 € |
| Conseil Général | |
| 4 C | 19 500 € |
| Autre public | |
| FST | 38 500 € |
| TOTAL | 138 000 € |

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention à la 4C 2016
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2016
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

► Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue Principale, au cours de l'année 2015, la commune a sollicité Orange

Le Conseil municipal décide d'amortir à compter de l'exercice 2017 sur une durée de 15 ans les sommes suivantes :

- ✓ Facture Orange pour l'effacement des réseaux Orange – Montant à amortir 3 624.00 € soit 241.50 € par année
- ✓ Facture dissimulation artère sur appuis orange-génie civil réalisation esquisse validation du projet du bureau d'études – Montant à amortir 1 394.49 € soit 111.55 € par année.

► Etat des lieux préalable à la fusion des communautés de communes 4C/CCPS

- Un audit a été demandé au bureau d'études KPMG .
- Deux réunions ont eu lieu une à Sillé et l'autre à Conlie pour présenter aux élus des deux communautés de communes un état des lieux de ce qui existe sur ces deux territoires.
- Ce qu'il en ressort
 - Un manque de visibilité
 - Un manque de temps pour réfléchir
 - Rien n'est établi
 - Danger pour le territoire de Conlie

Questions diverses

- Déchets verts - Officiellement ouverts
 - Demande d'un panneau d'information aux abords pour l'affichage des manifestations de Degré
 - Pour faire la dernière couche de bitume sur le site, la société Ecosys effectuera un enlèvement des déchets. Date non connue pour l'instant

Dates à retenir

Conseil municipal : 24 août 2016

Ouverture des plis Atelier Commission Appel d'offres 25 juillet 2016